Nouveautés – Novembre 2018

Le présent document compile toutes les fonctionnalités ajoutées à votre service de recherche en ligne La référence.

Nouvelle interface

Nous avons revu l'ergonomie de votre service de recherche en ligne La référence afin que vous atteigniez plus rapidement et plus simplement les contenus que vous privilégiez.





Rapports collectifs

Nouveaux titres

Plusieurs titres ont été ajoutés afin de vous offrir un abonnement des plus complet pour le droit du travail au Québec.

- Collection de droit de l'École du Barreau du Québec 2018-2019 Volume 9 : Droit du travail
- Commentaires et analyses sur le Code civil du Québec (Collection DCQ) Le contrat de travail (art. 2085 à 2097 C.c.Q.), *Frédéric Desmarais*
- Développements récents du Service de la formation continue du Barreau du Québec

Mes dossiers

Vous pouvez maintenant trouver vos documents classés plus rapidement. Utilisez la barre de recherche ci-dessous pour accéder à vos enregistrements en moins de clics.

À noter que peu importe le dossier sélectionné, l'outil recherchera parmi **tous** vos documents. Sachez toutefois que le recherche ne couvre pas les termes inscrits dans vos notes personnelles.



Autres nouveautés – 2018

ProViewTM

La référence contient maintenant les ouvrages à feuilles mobiles numériques Thomson Reuters ProViewTM suivants :

- Les droits de la personne et les relations du travail
- Le congédiement en droit québécois en matière de contrat individuel de travail, 3^e éd.
- Manuel de preuve pénale
- Droit de la santé Lois et règlements annotés
- Loi sur les sociétés par actions du Québec Analyse et commentaires
- Frais de justice, législation annotée

Thomson Reuters ProView[™] est une plateforme professionnelle prenant en charge les livres numériques. Si vous êtes abonné à l'un des 5 titres mentionnés ci-haut, vous pourrez accéder à votre bibliothèque depuis La référence. Si vous n'êtes pas abonné à Thomson Reuters ProView[™] et que vous aimeriez en savoir plus, **cliquez ici**.

Recherche dans tout le contenu		🝳 🖬 Étend	ire la recherche aux documents en litation à la pièce
echerche avancée : <u>Doctrine Jurisprudence Législa</u>	ion SAG	Liste des opérateurs	Aide à la recherche : 1 800 363-3047, op
Doctrine Nouveautés Auteurs		÷	
Editions Yvon Blais Collections doctrinales (Monographies) Chroniques et commentaires (Repères) Collection Blais (Actes de colloques) Points de droit Textes de référence en reasources humaines Bibliotheque Proview (3) Lois commentées	Barreau du Québec Collection de droit Développements récents Revue du Barreau Chambre des notaires du Québec Cours de perfectionnement du notariat Revue du notariat	ľ	RAPPORTS COLLECTIFS
Analyses détaillées d'articles du C.c.Q (DCQ) Le grand collectif - Code de procédure civile - Commentaires et annotations	Divers Commentaires du ministre de la Justice (1993) Revues juridiques		

Vous trouverez les titres ProView dans la section Doctrine

Utilisez la facette Bibliothèque ProView pour limiter votre recherche aux livres numériques seulement

La référe	ence		
Rechercher dans les	résultats	Aide à la recherche : 1 800 363-3047,	option
Vous êtes sur: <u>La référen</u>	ice > Résultats de rech	erche	
Modifier la recherche	e Nouvelle rech	erche	= •
• Sources de droit Doctrine Jurisprudence Législation Sentences arbitrales d Bibliothèque Proview	8933 +10000 3273 le griefs 33 5	SOUS-THEME: Responsabilité civile SOMMARE: Palement des coûts de l'assistance juridique — avoir fait parvenir à la Commission de police une lettre de dénonciation et étre par la suite poursuivi n'est pas un acte accompli dans le cadre de la fonction de policier Contexte des résultats : , ALMA (VILLE D')ALMA (VILLE D')Association des policiers-pompiers d'Alma inc. Desnoyers, Gilles 1988/06/16Grief rejetéDroits et obligations de la direction Responsabilité civilePalement des coûts de l'assistance juridiqueavoir fait parvenir à la Commission de police une lettre de dénonciation	
Sélectionnez une sour d'autres facettes	ce pour voir	Bibliothèque Proview <u>Voir tous les résultats (5)</u> <u>Loi sur les sociétés par actions du Québec - Analyse et commentaires</u> Charles Chevrette et Wayne D. Gray 913 hits <u>Droit de la santé - Lois et règlements annotés</u> Monette Barakett, avocats S.E.N.C. 635 hits	



Rapports collectifs

Recherche globale

Les sentences arbitrales de griefs comprises dans l'outil Rapports collectifs sont désormais recherchables à l'aide de la recherche globale.



Résultats de recherche

Dans la liste des résultats de votre recherche, utilisez la facette Sentences arbitrales de griefs pour obtenir uniquement ce type de document.



Présentation des thèmes et sous-thèmes

L'affichage des thèmes et des sous-thèmes compris dans une décision est maintenant présenté sous forme de tableaux afin d'en faciliter la lecture.

	DIRES DE CUISINE BERNIER INC. et Fraternité indépendante des 28 décembre 2015, Tribunal d'arbitrage SA 15-12033 (14 page(s))	travailleurs industriels (FITI)
A 15-12033 - RÉSUMÉ SAG		
raternité indépendante des travailleurs in	dustriels (FITI)	
RBITRE: Tremblay, Denis		
ATE: 2015/12/28		
AGES: 14		
AGES: 14		
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale r	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés	
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale r THÈME	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés SOUS-THÈME	1
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale r THÈME Convention collective	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés SOUS-THÈME Interprétation	
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale r THÈME Convention collective Droits et obligations de la direction	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés SOUS-THÈME Interprétation Bonne foi	
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale r THÈME Convention collective Droits et obligations de la direction Mesures disciplinaires ou administratives	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés SOUS-THÈME Interprétation Bonne foi Incompétence • Procédure/appréciation—congédiement	
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale n THÈME Convention collective Droits et obligations de la direction Mesures disciplinaires ou administratives Mouvements de personnel	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés SOUS-THÈME Interprétation Bonne foi Incompétence • Procédure/appréciation—congédiement Manque de travail • Mise à pied • Période d'essai et familiarisation	
AGES: 14 ÉCISION: Objection préliminaire patronale r THÈME Convention collective Droits et obligations de la direction Mesures disciplinaires ou administratives Mouvements de personnel Objection	ejetée. Grief individuel rejeté. Griefs syndicaux rejetés SOUS-THÈME Interprétation Bonne foi Incompétence • Procédure/appréciation—congédiement Manque de travail • Mise à pied • Période d'essai et familiarisation Compétence du Tribunal	

Indexation des syndicats et des entreprises

Plutôt que de sélectionner manuellement les syndicats et les entreprises pour lesquelles vous souhaitez obtenir des résultats, lancez une recherche à l'aide d'expressions ou des troncatures (ex. : polici). Vous obtiendrez tous les résultats comprenant l'expression inscrite.



Quantum – Congédiement

128(2) et (3) LNT

L'indemnité accordée pour un congédiement sans cause juste et suffisante est précisée selon les paragraphes 2 et 3 de la *Loi sur les normes du travail* : indemnité pour perte de salaire et indemnité pour perte d'emploi. Les détails des montants accordés pour perte de salaire et perte d'emploi sont indiqués, le cas échéant, sous la section Autres indemnités.





La référence	A-12345 Mes dossiers Journal Ale	irtes ▼ Préférences Vos a Aide à la rect
Vous êtes sur: La référence > Quantum: Congédiement > Résultats de re	cherche > Document	
Modifier la recherche Retour à la liste Résult	at 1 de 9 🕨 🙀 🖌 Occurrence 🕨	👸 🔒
Informations sur le document Décision	Durée de service : Une quinzaine d'années Àge : Rémunération globale au moment du congédiement : 41 974 \$	~,
Diamai	INDEMNISATION	DÉTAILS
Resume	Délai de congé raisonnable (C.c.Q.) :	5
Fiche(s) quantum	Congédiement sans cause juste et suffisante (128 LNT)	
Congédiement	Indemnité pour perte d'emploi (128(3)) :	10 000 \$ (équivaut à: 2 mois 4 semaine(s)) *
Références citées	Indemnité pour perte de salaire (128(2)) :	5423,20 \$ **
Historique	Indemnité en vertu de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal :	
	Dommages moraux et punitifs :	-
	Autres indemnités :	
	* Le tribunal accorde au salarié un montant global de 10 000 \$ à titre d'inde semaines travaillées que l'emloyeur lui a donné au moment de l'annonce de	mnité pour perte d'emploi, en s e l'abolition de son poste.
	** Cette somme est constituée d'un montant de 4 036 \$ représentant le sala salarié s'est trouvé un nouvel emploi (5 semaines) et d'un montant de 1387 que gagnait le salarié et celui que lui procure son nouvel emploi, pour la pér le salarié a commencé ce nouvel emploi et la date du jugement.	aire perdu entre la date de fin d ,20 \$ représentant la différence riode de 51 semaines s'étant é

Navigation

Afin de faciliter la navigation dans les documents plus volumineux, nous avons ajouté un bouton rapide pour revenir vers le haut.

Informations sur le document	[]	^
Décision Texte intégral - Version française	Déjá sous l'ancien Code civil, les tribunaux avaient reconnu qu'un testament rédigé sur une formule préimprimée pouvait être valide comme testament olographe à la condition de retrouver, sous les seuis mots écrits par le testateur, l'intention de disposer de ses biens à son décés. Cette intention ne devait pas étre birmée par l'application rigoriste du text de loi. Il est	
Résumé	permis de penser que le législateur a voulu consacrer ce courant libéral en s'assurant toutefois que l'écrit testamente satisfasse pour l'essentiel aux conditions requises quant à la forme de l'écrit.	
Références Références citant	15 Le professeur Brière, dans son traité Droit des successions, constate également que le testament rédigé su un formulaire dactylographié où seulement certaines inscriptions manuscrites apparaissent peut être vérifié en vertu de l'article 71 C.c.Q. II suffit que l'intention de tester se retrouve dans la partie écrite à la main:	
Références citées	L'exigence selon laquelle le testament doit être entièrement écrit par le testateur n'empêche pas l'usage d'un mulèle; il faut toutefois que le testateur comprenne ce qu'il copie. Quant à l'utilisation d'une formule imprimée, elle n'était pas, sou le Code civil d'un les Coanda du moine, avelue co-avende accence de comme utilisation le partie néerement de comme	

Mes dossiers

Mes dossiers est une fonctionnalité utilisée pour organiser vos données en toute sécurité sans devoir quitter l'outil de recherche.

Créez des dossiers dans lesquels vous pouvez sauvegarder des documents ou des extraits de documents.







Surlignez, à l'aide de plusieurs couleurs, des passages à l'intérieur des documents que vous consultez.



Ajoutez des notes personnelles en marge ou des notes générales dans le haut d'un document. Lorsqu'un ouvrage est mis à jour, les notes inscrites dans la version antérieure seront converties sous la forme de notes globales dans le haut du nouveau document. Elles ne seront pas perdues.





Pour ajouter une note en marge d'un document, surlignez le texte s'y rattachant, puis sélectionnez la couleur désirée

La référence	Aide à la recherche : 1 800 363-3047, option 3
Vous étes sur: La référence > Collections doctrinales (Monographies Volume 2 – Responsabilité professionnelle, 8e édition, 2014 > Chapitr	> Responsabilité civile > Baudouin, JL. P. Deslauriers et B. Moore, La responsabilité civile, Volume 2 – Responsabilité professionnelle > Baudouin, JL. P. Deslauriers et B. Moore, La responsabilité civile, X.: L'assurance de responsabilité > Document
Document	🥫 Ə• 🔽 🛤 🕱
Informations sur le document Chaptre II : La responsabilité du médecin, des professionr recourir douin, JL., P. Destauriers et B. Moore, La ponsabilité civile, Volume 2 Responsabilité essionnelle. Be édition. 2014 Pridae Late des auteurs les clus souvent cités Chaptre II. La responsabilité du médecin des boldités Bandraités	Pétablissement hospitalier ¹⁸⁴ 2.47 - Informéres – informéres – Le médecin, en dehors de l'exercice en centre hospitalier, engage parfois les services de personnel informer pour le seconder. Dans ce cas, ce de demiss, subject de comme étant contractuelle, le médecin répond, à ce titre, du pet lepidate causé par aux. Si elle est analysée comme étant contractuelle, le médecin répond, à ce titre, du pet lepidate causé par aux. Si elle est analysée comme étant contractuelle, le médecin répondate, constructive aux parter du se tres expensable contractuelles (ou parter d'appet de parter du se tres expensable). Consult exact aux parter de la celle sequence en centre hospitalier, c'est aux parter du se de la section aux parter de la celle sequence en centre hospitalier, c'est aux parter de la celle sequence de section de la celle sequence en centre hospitalier, c'est aux parter de la celle sequence de section de la celle sequence de section de la celle sequence en centre hospitalier, c'est aux parter de la celle sequence de section de la celle sequence de section de la celle sequence de section de la celle sequence de la celle sequence de section de la celle sequence de section de la celle sequence de la celle sequence de section de la celle sequence de la celle de la celle de celle sequence de la celle celle de celener sente la celle sequence de la celle s

Les notes inscrites en marge et celles affichées dans le haut d'un document peuvent maintenant être intégrées au téléchargement d'un fichier.

Options de télécharge	ment	
Format de fichier	Taille	Options d'affichage
HTML	Petite	Afficher les icônes signalétiques
· PDF	Moyenne	Inclure les hyperliens actifs
	Grande	Ancher les termes recherchés en surbrillance
	O Très grande	Inclue les annotations (surlignage, notes, etc)
	Rétablir les options par défaut	

Exemple de présentation d'un document annoté

Article 643 Pierre J. DALPHOND EYB2017GC0656 (approx. 3 pages)

1 | 7/11/18 11:45 AM

Excellent texte! Pour mon dossier A-12345

EYB2017GCO656

Le grand collectif - Code de procédure civile : Commentaires et annotations, Volume 2 (Articles 391 à 836), 2e édition, L. Chamberland (dir.), 2017

Pierre J. DALPHOND Article 643

Indexation

Procédure civile ; modes privés de prévention et de règlement des diff

Erreur. L'arbitre peut d'office rectifier une erreur d'écriture, de calcul ou quelque autre erreur matérielle dans les 30 jours qui suivent la date de la sentence.³

Sentence complémentaire. Une partie peut, dans les 30 jours de la réception de la sentence,

Error. The arb may correct an any other cleric within 30 days a *Supplemental a*

Supplemental aw. receiving the award,

Le surlignage est présenté exactement de la même façon que dans le document électronique et les notes en marge sont comptabilisées à la fin du document

Les notes globales sont affichées au haut du document

Pourquoi utiliser Mes dossiers ?

- Organiser et classer vos données de recherche
- Faciliter le repérage d'informations critiques
- Annoter un texte / vos documents

Ce que vous devez savoir...

Pour profiter de cette nouvelle fonctionnalité, vous devez accéder à La référence via le processus d'authentification OnePass. Si vous n'utilisez pas OnePass, la fonctionnalité Mes dossiers n'apparaîtra pas dans la barre de tâches.

OnePass est un système d'ouverture de session qui vous permet d'accéder à de nombreux produits en ligne tels que La référence, Westlaw Canada, Taxnet Pro ou ProView, à l'aide du même code d'utilisateur et mot de passe.

Pour configurer votre accès OnePass, contactez notre équipe de soutien dès aujourd'hui au numéro ci-dessous.

Pour toute autre question ou pour obtenir de l'aide au sujet des fonctionnalités de La référence, veuillez communiquer avec notre équipe de soutien.



